PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

FONDÉE EN 1877

# AVIS PUBLIC

## PROJET DE RÈGLEMENT 23-574 CRÉANT UNE RÉSERVE AUX FINS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM.

AVIS vous est donné que lors d'une séance du conseil municipal tenue le 21 août 2023, le conseil municipal a avisé la population que ce projet de règlement serait soumis à une demande de participation à un référendum.

Ce projet de règlement vise à créer une réserve aux fins de gestion des matières résiduelles pour y déposer un excédent de taxation prévu à l'année 2023 pour pallier au remplacement des bacs de matières résiduelles sur le territoire de la municipalité.

Aucune taxation additionnelle n'est prévue. Seul le différentiel entre le montant taxé en 2023 et la dépense réelle sera versé dans cette réserve. Pour les années subséquentes, le montant à verser dans cette réserve sera spécifiquement prévu au budget.

Conformément à ce que prévu à la loi, ce projet de règlement doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des contribuables.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées du territoire de la municipalité.

Si aucune demande n'est reçue, la réserve financière sera mise en place par l'adoption du règlement la concernant.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement créant cette réserve et obtenir les renseignements pertinent en se présentant au bureau municipal, situé au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12e jour du mois de septembre 2023.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale